

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/07/12/2022032755/justel>

---

Dossier numéro : 2022-07-12/04

## Titre

12 JUILLET 2022. - Arrêté royal portant prolongation des articles 2, 4 à 12 de la loi du 21 mars 2021 modifiant le livre XX du code de droit économique et le code des impôts sur les revenus 1992

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 15-07-2022 page : 56437

Entrée en vigueur : 15-07-2022

---

## Table des matières

Art. 1-4

---

## Texte

Article [1er](#). Les articles 2, 4 à 12 de la loi du 21 mars 2021 modifiant le livre XX du Code de droit économique et le Code des impôts sur les revenus 1992 sont prolongés jusqu'au 31 mars 2023.

[Art. 2](#). L'arrêté royal du 24 juin 2021 portant prolongation des articles 2, 4 à 12 de la loi du 21 mars 2021 modifiant le livre XX du Code de droit économique et le code des impôts sur les revenus 1992 est abrogé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 4](#). Le Ministre de la Justice est chargé de l'exécution de présent arrêté.